

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le 2^e jour du mois d'**octobre** de l'an **2023**, à **19 h**, au bureau municipal, situé au 85, rue Desrivières, à laquelle sont présents :

Présences : M. Philippe Pagé, maire
M. Pierre Bellerose, conseiller
M. Enzo Marceau, conseiller
Mme Christiane Bonneau, conseillère
M. Adrien Beaudoin, conseiller
M. Joël Nadeau, conseiller
Mme Martine Lanctôt, conseillère

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 09 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2023-10-194

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé Enzo Marceau

Appuyé par Christiane Bonneau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le point 6.2 « Octroi d'un contrat pour le changement d'un ponceau sur le chemin Audy » soit retiré de l'ordre du jour.

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Adoption de l'ordre du jour

1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2023

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1. Adoption des comptes à payer – Septembre 2023

3.2. Journal de facturation – Septembre 2023

3.3. Tirage d'une bourse d'études 2023

3.4. Nomination des vérificateurs financiers pour l'année 2023

3.5. Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses

3.6. Destruction des archives

4. LÉGISLATION

4.1. Prolongation du délai pour la concordance des règlements d'urbanisme de la Municipalité du canton de Saint-Camille

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Embauche d'une brigadière

6. TRANSPORT ET VOIRIE

6.1. Octroi d'un contrat pour le rechargement de la rue Proulx

~~6.2. Octroi d'un contrat pour le changement d'un ponceau dans le chemin Audy~~

7. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 7.1. Budget 2024 de la Régie intermunicipale des Hameaux
8. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1. Liste des permis émis du mois de septembre 2023
 - 8.2. Octroi d'un contrat à DH Éclairage inc. pour le changement des luminaires de rue
9. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1. Affichage du poste de préposé(e) à l'entretien de la patinoire
 - 9.2. Motion de remerciements au comité organisateur, aux partenaires et aux bénévoles de l'activité des nouveaux arrivants du 21 septembre dernier
10. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES**
11. **CORRESPONDANCE**
 - 11.1. Copie de la correspondance (*Information*)
12. **VARIA**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

2023-10-195

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2023 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2023 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

Aucune personne présente.

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

2023-10-196

3.1 Adoption des comptes à payer – Septembre 2023

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la greffière-trésorière adjointe soit autorisée à payer les comptes saisis du 4 au 22 septembre 2023 au montant de deux cent quatre mille quatre cent quatre-vingt-six dollars et quatre-vingt-treize sous (204 486,93 \$)

ADOPTÉE

3.2 Journal de facturation – Septembre 2023

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois de septembre 2023.

2023-10-197

3.3 Tirage de la bourse d'études 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire souligner l'importance de la persévérance scolaire en ayant mis en place une bourse pour les élèves ayant obtenu leurs diplômes d'études secondaires (DES) ou leurs diplômes d'études professionnelles (DEP) ou leurs attestations de spécialisations professionnelles (ASP) du ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu six (6) candidatures pour la bourse d'études 2023 et qu'il a reçu tous les documents à cet effet;

CONSIDÉRANT QU'un tirage au sort a été fait pour déterminer le gagnant;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la bourse de deux cent cinquante dollars (250 \$) soit remise à Mme Alice Birster.

QUE le conseil municipal félicite Mme Alice Birster pour l'obtention de son diplôme d'études secondaires.

ADOPTÉE

2023-10-198

3.4 Nomination des vérificateurs financiers pour l'année 2023

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité nomme la firme Roy, Desrochers, Lambert SENCRL vérificateur de la Municipalité du canton de Saint-Camille pour l'exercice financier 2023.

ADOPTÉE

3.5 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et greffière-trésorière a remis les états comparatifs des revenus et dépenses du 1^{er} janvier au 30 septembre 2023.

2023-10-199

3.6 Destruction des archives

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil autorise la destruction annuelle des archives municipales, conformément à la liste soumise par l'archiviste, Mme Catherine Ferron, de la firme Binatek.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

2023-10-200

4.1 Prolongation de délai pour la concordance des règlements d'urbanisme de la Municipalité du canton de Saint-Camille

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources en date du 17 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT QUE les dernières élections municipales ont eu lieu en 2021 et qu'il y a une période d'appropriation des dossiers municipaux par les nouveaux conseillers et conseillères municipaux suivant leur entrée en fonction;

CONSIDÉRANT l'absence d'expertise interne en urbanisme et les délais nécessaires à l'octroi d'un mandat à des firmes d'urbanisme pour la révision des règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a entamé son exercice de révision des règlements d'urbanisme visé au troisième alinéa de l'article 58 afin de tenir compte de la révision du schéma en date de janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2021 le Gouvernement du Québec a effectué de nombreuses modifications législatives en matière d'aménagement et d'urbanisme, notamment le projet de Loi 67, le projet de Loi 69 et le récent projet de Loi 16 qui nécessitent des modifications importantes des règlements municipaux occasionnant par le fait même des délais et des coûts supplémentaires pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Loi 16 sanctionné le 1^{er} juin 2023 modifie de façon importante l'aménagement et l'urbanisme, notamment en ce qui a trait au contenu obligatoire des plans et règlements d'urbanisme, que ces changements se doivent d'être intégrés dans les règlements en cours d'élaboration et que ceci occasionnera des délais et des coûts supplémentaires pour la municipalité;

CONSIDÉRANT le temps nécessaire à la réflexion et à l'appropriation par le conseil municipal de ces changements aux documents de planification en aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme la ministre peut, sur demande de la municipalité, prévoir une nouvelle échéance pour la concordance des règlements d'urbanisme;

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille demande à la ministre une prolongation de délai supplémentaire d'une année pour une concordance des plans et règlements d'urbanisme qui prendraient effet au plus tard le 17 décembre 2024.

ADOPTÉE

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-10-201

5.1 Embauche d'une brigadière

COSIDÉRANT QUE la Municipalité est à la recherche d'une personne pour occuper le poste de brigadier ou de brigadière scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la candidature de Mme Tricia Michaud et que celle-ci est disponible pour occuper le poste;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE Mme Tricia Michaud soit embauchée à titre de brigadière scolaire aux conditions de travail déterminées entre la direction générale et Mme Michaud.

QUE Mme Michaud soit en période de probation pour une période de trois (3) mois.

ADOPTÉE

6 TRANSPORT ET VOIRIE

2023-10-202

6.1 Octroi d'un contrat pour le rechargement de la rue Proulx

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a demandé des prix pour le rechargement de la rue Proulx;

CONSIDÉRANT QUE le prix pour quatorze tonnes et demie (14,5) de gravier équivaut à trois cent quatre-vingt-onze dollars et vingt sous (391,20 \$), taxes en sus;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cent soixante-cinq (465) tonnes de gravier sont nécessaires pour recharger le chemin de manière adéquate;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le contrat soit octroyé aux Entreprises François Grimard pour le transport de quatre cent soixante-cinq (465) tonnes de gravier 0-3/4 dans la rue Proulx.

ADOPTÉE

6.2 Octroi d'un contrat pour le changement d'un ponceau dans le chemin Audy

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2023-10-203

7.1 Budget 2024 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a reçu le budget 2024 de la Régie intermunicipale des Hameaux et que les membres du conseil ont pu en prendre connaissance;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil accepte le budget total de trois millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent trente dollars (3 797 930 \$) de la Régie intermunicipale des Hameaux pour l'année 2024.

ADOPTÉE

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois de septembre 2023

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste des permis délivrés en septembre 2023.

2023-10-204

8.2 Octroi d'un contrat à DH Éclairage Inc. pour le changement des luminaires de rue

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille souhaite remplacer les luminaires de rue;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a collaboré avec M. Martin Aubé, expert en gestion de la pollution lumineuse et professeur de physique, et DH Éclairage Inc. afin d'avoir des luminaires qui produisent moins de pollution lumineuse;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de DH Éclairage Inc. est de quinze mille quatre cent soixante-neuf dollars et quarante-et-un sous (15 469,41 \$), taxes en sus;

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal octroi le contrat pour le changement des luminaires de rue à DH Éclairage Inc. au coût de quinze mille quatre cent soixante-neuf dollars et quarante-et-un sous (15 469,41 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

9 LOISIRS ET CULTURE

2023-10-205

9.1 Affichage du poste de préposé(e) à l'entretien de la patinoire

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal autorise la direction générale à afficher le poste pour l'entretien de la patinoire.

ADOPTÉE

2023-10-206

9.2 Motion de remerciements au comité organisateur, aux partenaires et aux bénévoles de l'activité des nouveaux arrivants du 21 septembre dernier

CONSIDÉRANT QUE le 21 septembre dernier se tenait un 5 à 7 de bienvenue pour les nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT QUE cette activité a été organisé par les employés municipaux en collaboration avec Mme Martine Lanctôt, conseillère responsable du dossier des nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT QUE cette activité s'est tenue lors d'un marché public de la Clé des Champs;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette activité, des hot-dogs et crudités étaient offerts aux citoyens et citoyennes accompagné de musique d'ambiance par des artistes de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE l'événement fut apprécié et que le conseil municipal souhaite remercier les personnes qui ont participé à la réalisation de cette activité;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal remercie l'équipe municipale, soit Mme Émilie Burelle, Mme Sabrina Lareau et M. Jeannot Lemay pour l'organisation de l'activité.

QUE le conseil municipal remercie Mme Catherine Audet et M. Alexandre Cardin de la Clé des Champs pour leur accueil.

QUE le conseil remercie Mme Mylène Lacroix et Ludovic Birster pour la musique d'ambiance.

QUE le conseil remercie l'ensemble des partenaires, bénévoles et personnes présentes lors de cette activité.

ADOPTÉE

10 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

Aucune personne présente.

11 CORRESPONDANCE

11.1 Copie de la correspondance

La direction générale et greffière-trésorière remet une copie de la correspondance aux membres du conseil municipal.

12 VARIA

12.1 Remerciement à la direction générale

Le conseil souhaite souligner les 5 années d'ancienneté au sein de la Municipalité du canton de Saint-Camille de la direction générale.

2023-10-207

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la présente séance soit levée à 19 h 20.

ADOPTÉE

Philippe Pagé
Maire

Julie Vaillancourt
**Directrice générale et greffière-
trésorière**

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Philippe Pagé
Maire